



SARRAZIN+PLOURDE
solutions taillées sur mesure

Me Eric McDevitt David
Téléphone : 514 360-0186
Courriel : edavid@sarrazinplourde.com

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE (SDE)

Montréal, le 5 juin 2023

Maître Véronique Dubois
Secrétaire

Régie de l'Énergie

Place Victoria

800 rue du Square-Victoria, 2e étage, Bureau 255

Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : R-4213-2022, phase 2

Demande d'approbation du plan d'approvisionnement et de modification des Conditions de service et Tarif d'Énergir, s.e.c., à compter du 1^{er} octobre 2023

N/D: 0368-0009

Chère consœur,

La présente fait suite à la lettre de commentaires d'Énergir concernant les sujets d'intervention additionnels et les budgets de participation proposés par les intervenants (B-0165) et constitue la réponse d'OC.

Sujets d'intervention

En ce qui concerne les sujets proposés par OC (C-OC-0006), Énergir réitère le reproche qu'elle avait formulé dans sa lettre du 27 avril 2023 concernant l'absence de conclusions recherchées ou de recommandations proposées. En réponse, OC estime qu'il n'est souvent pas possible d'énoncer de telles conclusions ou recommandations à un stade aussi préliminaire du dossier, avant même qu'un intervenant n'ait pu poser des questions sur la preuve. OC soumet qu'il est peu utile pour les intervenants de remplir toutes les cases pour la forme seulement. OC est aussi d'avis que l'absence de conclusions et recommandations n'empêche pas Énergir de comprendre les préoccupations et intentions d'un intervenant et de les commenter, comme elle l'a fait pour le 4^e sujet proposé par OC concernant la Contribution aux GES.

Cependant, afin d'assister la Régie dans son évaluation de la pertinence des sujets proposés, OC a jugé utile d'ajouter les précisions additionnelles suivantes concernant certains des sujets qu'elle propose.



1. Ajustement tarifaire en équilibrage (B-0076)

Suite à l'examen des autres listes des sujets, OC n'examinera pas l'établissement des paramètres A et P, par souci d'efficience, puisque cet aspect fera l'objet d'analyse par l'ACIG.

Cependant, OC compte questionner Énergir concernant la hausse prévue des combustibles et des tarifs d'Enbridge Gas, combinée à la hausse du coût des outils d'entreposage, notamment à Intragaz à la suite de l'application de leur nouvelle tarification.

Si nécessaire, OC formulera une recommandation à la Régie à la lumière des réponses d'Énergir aux demandes de renseignement et son analyse à ce sujet.

2. Base de tarification (B-0088 et B-0089)

Le suivi de l'évolution de la base de tarification est, tel qu'il est présenté actuellement, un exercice laborieux pour les analystes et pour le public. OC souhaite demander à Énergir l'ajout d'années de comparaison à l'évolution de la base de tarification et l'ajout d'informations pertinentes pour le calcul de la base de tarification tel un calendrier de dépréciation, comme il est de pratique courante pour d'autres utilités au Canada.

3. Taux moyen du coût en capital (B-0098 et B-0099)

L'écart entre la structure de capital de 3 268 917 (000)\$ et la base de tarification de 2 672 156 (000)\$ est de 596 761 (000)\$ pour 2023-2024. Cet écart est grandissant :

- 278 631 (000)\$ pour 2017-2018 (Pièce Gaz Métro-7, Document 2, R-3970-2016)
- (37 005 (000))\$ pour 2018-2019 (Pièce Gaz Métro-11, Document 1, R-3987-2016)
- 93 720 (000)\$ pour 2019-2020 (Pièce Énergir-M, Document 2, R-4018-2017)
- 12 991 (000)\$ pour 2020-2021 (Pièce Énergir-M, Document 2, R-4076-2018)
- 33 545 (000)\$ pour 2021-2022 (Pièce Énergir-M, Document 1, R-4119-2020)
- 303 139 (000)\$ pour 2022-2023 (Pièce Énergir-M, Document 1, R-4177-2021)

Énergir indique, dans ce document, que « l'écart est attribuable aux comptes de frais reportés hors base, aux immobilisations exclues de la base de tarification ainsi qu'à la variation du fonds de roulement réglementaire ».

OC cherchera à questionner Énergir au sujet de la provenance de cet écart et des impacts à long terme sur la tarification de la clientèle que celui-ci peut engendrer.

4. Contribution aux GES – Programme biénergie (B-0120)

En tant que représentant des clients résidentiels, OC souhaite obtenir des informations détaillées concernant le nombre de conversions de la clientèle résidentielle en 2022, pour l'estimation de 2023 et pour la prévision de 2024 et OC souhaite comprendre l'affectation à la distribution et à l'équilibrage ainsi que les compensations de revenus associées.

OC pourrait aussi émettre des commentaires sur l'avancement du programme résidentiel Biénergie.

Budget de participation

En ce qui a trait au budget de participation d'OC, Énergir est d'avis que l'équipe d'analystes d'OC est trop importante et que le nombre d'heures des analystes est trop élevé.

D'entrée de jeu, OC tient à souligner que même si les heures d'analystes sont plus élevées que celles des autres intervenants, son budget est le 3^e en importance en termes de total (après ceux de la FCEI et du RTIEÉ, ce dernier ayant été déposé tardivement).

OC a dû renouveler son équipe d'analyste, ce qui n'a pas été une mince tâche. Elle estime avoir mis sur pieds une équipe solide qui sera capable d'offrir une analyse utile aux délibérations de la Régie. Tous conviendront que la courbe d'apprentissage peut être élevée pour de nouveaux analystes et c'est pour cette raison qu'OC a jugé nécessaire d'avoir deux analystes principaux (Renaud Charbonneau et Camille Lajoie) afin qu'ils puissent se répartir le travail. Dr Higgin aura un rôle de supervision et le nombre d'heures qui lui est attribué (40) reflète ce rôle. Me De Bellefeuille se concentrera sur les enjeux spécifiques aux MFR comme elle le fait dans tous les dossiers tarifaires d'Énergir et d'HQD depuis quelques années; seules 20 heures lui ont été attribuées pour effectuer ce travail.

En terminant, OC souligne qu'elle est la seule intervenante à représenter les intérêts des clients résidentiels dans ce dossier. Sans se prononcer sur le fond du débat, les récents articles de journaux concernant le GNR démontrent à quel point il est important que cette clientèle soit représentée. OC soumet que le budget propose des ressources qui sont proportionnelles aux enjeux et aux intérêts qu'elle représente.

En espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos cordiales salutations.

SARRAZIN PLOURDE s.a.

(S) Eric McDevitt David

Eric McDevitt David,
Avocat / Associé
EMD/jsb